



Algérie : Les syndicats français se félicitent de la libération de trois journalistes algériens

Trois de nos confrères algériens : **Abdou Semmar** et **Merouane Boudiab**, respectivement rédacteur en chef et journaliste du site *Algérie Part.* et **Saïd Chitour**, collaborant à des médias anglophones, viennent, coup sur coup, d'être remis en liberté après avoir été arrêtés et détenus.

Semmar et Boudiab accusés de « *diffamation, de menaces et d'atteinte à la vie privée* », avaient été mis en garde à vue le 23 octobre avant d'être placés en détention provisoire, suite à une plainte d'Anis Rahmani, dirigeant de la chaîne de TV *Ennaha*, le plus grand groupe médiatique privé algérien et du préfet d'Alger Abdelkader Zoukh. Libérés le 9 novembre, le tribunal a demandé « *un complément d'information* ».

Saïd Chitour a, lui aussi, été remis en liberté le 11 novembre. Il avait été arrêté en juin 2017 accusé d'avoir remis des documents confidentiels à des diplomates étrangers « *dans le but de nuire à la sûreté nationale* ». En détention préventive depuis 18 mois, il avait écopé d'une peine de 16 mois fermes et un an de sursis.

Pour sa part, Adlène Mellah, directeur des sites d'information *Algérie Direct* et *Dzair Presse*, a été incarcéré fin octobre pour des accusations de chantage. La justice a rejeté sa demande de libération provisoire.

Les syndicats de journalistes français (SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes), membres de la Fédération internationale des journalistes (FIJ, 600.000 adhérents) appellent les autorités algériennes à cesser de mettre en cause la liberté d'expression et celle de l'information en mettant en détention nos confrères pour des prétextes divers qui ne méritaient aucunement des mesures d'incarcération.

Rappelons que la loi algérienne interdit la détention pour délit de presse...

Ils appuient la vingtaine de sites algériens d'information qui ont dénoncé une « *campagne de criminalisation* » de la presse électronique algérienne.

Ils apportent leur solidarité à leurs confrères algériens.

Paris, le 12/11/2018